

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 146 295

②1 N° d'enregistrement national : 23 01953

⑤1 Int Cl⁸ : B 60 N 2/005 (2023.01)

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑫② Date de dépôt : 02.03.23.

⑫③ Priorité :

⑫④ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 06.09.24 Bulletin 24/36.

⑫⑤ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑫⑥ Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

Demande(s) d'extension :

⑦① Demandeur(s) : RENAULT s.a.s Société par actions
simplifiée — FR.

⑦② Inventeur(s) : CAMUS Guillaume, MOGENOT Yann
et ROUGELOT Jean-Philippe.

⑦③ Titulaire(s) : RENAULT s.a.s Société par actions sim-
plifiée.

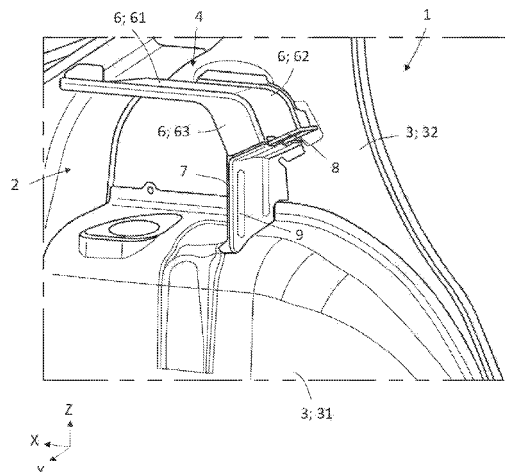
⑦④ Mandataire(s) : NOVAIMO.

⑤④ Dispositif d'ancrage d'au moins un siège arrière rabattable de véhicule.

⑤⑦ Dispositif d'ancrage d'au moins un siège arrière rabat-
table de véhicule

Dispositif d'ancrage (4) d'au moins un siège arrière rabattable de véhicule (1) comprenant une tablette supérieure (6) comprenant une portion de support (61), une portion coudée (62) et un élément de renfort (63) relié auxdites portions, le dispositif d'ancrage (4) comprenant, en outre, un pied de fixation (7) configuré pour coopérer avec au moins un support (3) du véhicule (1) et la tablette supérieure (6), et une gâche (8) portée par ledit pied.

Figure de l'abrégé : Figure 1



FR 3 146 295 - A1



Description

Titre de l'invention : Dispositif d'ancrage d'au moins un siège arrière rabattable de véhicule

- [0001] La présente invention concerne un dispositif d'ancrage d'au moins un siège arrière rabattable de véhicule. L'invention concerne également un agencement comprenant un tel dispositif. L'invention concerne enfin un procédé de montage d'un tel agencement.
- [0002] Dans le milieu automobile, il est connu de proposer des aménagements intérieurs modulables comprenant notamment des sièges, ou banquettes, arrière rabattables permettant de modifier la configuration intérieure du véhicule et notamment d'augmenter temporairement la capacité de contenance du coffre. Lorsqu'ils ne sont pas rabattus, les sièges sont maintenus en position d'utilisation, dans laquelle un dossier du siège est redressé, par verrouillage du dossier relativement à un support, à la caisse du véhicule et/ou à la carrosserie. L'une des contraintes d'un tel verrouillage réside dans le fait de devoir retenir le dossier en position assise en cas de choc afin de l'empêcher de se rabattre sur les passagers, par exemple sous la contrainte d'un chargement contenu dans le coffre. A cette fin, des dispositifs de verrouillage connus comprennent classiquement un verrou mobile, tel qu'un pêne articulé, solidaire du siège et une gâche disposée au niveau d'un dispositif d'ancrage fixe relié à un support, tel qu'un élément de caisse ou de carrosserie.
- [0003] Classiquement, le dispositif d'ancrage comprend une plaque de support portée par deux pattes rapportées s'étendant verticalement vers le bas, par exemple afin d'être fixée sur la carrosserie. L'un des pieds est configuré pour porter un fil de gâche cintré configuré pour coopérer avec le verrou mobile. Un tel dispositif d'ancrage présente néanmoins une raideur insuffisante. Il en va de même pour le fil de gâche, qui, de par son cintrage présente une longueur importante et une faible raideur résultant en la vibration de son extrémité libre, et par conséquent du dossier de siège qui y est ancré, lorsque le véhicule y est fixé.
- [0004] La présente invention s'inscrit dans ce contexte et vise à proposer une solution aux inconvénients exposés ci-dessus. L'invention vise, en outre, à proposer une alternative aux dispositifs d'ancrage connus présentant des coûts et une masse plus réduite.
- [0005] A cette fin, l'invention propose un dispositif d'ancrage d'au moins un siège rabattable de véhicule configuré pour maintenir et retenir ledit siège. Le dispositif comprend une tablette supérieure comprenant une portion de support, une portion coudée s'étendant transversalement à la portion de support, et un élément de renfort relié auxdites portions de support et coudée et s'étendant transversalement à celles-ci de sorte que la portion de support, la portion coudée et l'élément de renfort

s'étendent en tout ou partie au prolongement les uns par rapport aux autres. Le dispositif d'ancrage comprend également un pied de fixation comprenant un premier segment configuré pour coopérer avec au moins un support du véhicule et un deuxième segment au moins partiellement plan et transversal au premier segment, le deuxième segment étant configuré pour coopérer avec l'élément de renfort et la portion coudée de la tablette. Le dispositif d'ancrage comprend encore une gâche portée par le pied de fixation et configurée pour coopérer avec un organe de verrouillage de l'au moins un siège.

- [0006] Notamment, la portion de support, la portion coudée et l'élément de renfort de la tablette supérieure sont venus de matière. Optionnellement encore, l'élément de renfort peut être relié à des bords de la portion de support et de la portion coudée, délimitant la portion considérée le long d'une direction.
- [0007] Optionnellement, la tablette supérieure peut comprendre au moins une languette de fixation et/ou le pied de fixation peut comprendre au moins une languette de fixation.
- [0008] Selon un exemple de réalisation, le deuxième segment du pied de fixation peut comprendre une paire de rainures, notamment rectilignes, configurée pour recevoir la gâche.
- [0009] Notamment, le pied de fixation peut comprendre une paire d'orifices, configurés pour recevoir la gâche, et la portion coudée de la tablette supérieure peut comprendre au moins une encoche ouverte s'étendant en regard de la paire d'orifices configurée pour permettre le passage de la gâche.
- [0010] Optionnellement, le pied de fixation peut comprendre au moins un organe de renfort.
- [0011] Notamment, la tablette supérieure et le pied de fixation sont maintenus solidaires l'un de l'autre par au moins une soudure.
- [0012] L'invention concerne encore un agencement comprenant un dispositif d'ancrage selon l'invention et au moins un support, tel qu'un passage de roue, un élément de carrosserie et/ou de caisse, le dispositif d'ancrage étant disposé et fixée sur l'au moins un support par l'intermédiaire de la tablette supérieure et/ou du pied de fixation.
- [0013] L'agencement peut comprendre, en outre, un siège arrière de véhicule et/ou un organe additionnel, tel qu'un enrouleur de ceinture de sécurité ou un haut-parleur, configuré pour coopérer avec le dispositif d'ancrage.
- [0014] L'invention s'étend également à un véhicule automobile à motorisation électrique ou hybride comprenant un dispositif d'ancrage et/ou un agencement selon l'invention.
- [0015] L'invention concerne enfin à un procédé de montage d'un agencement selon l'invention, comprenant :
- le positionnement et la fixation de la gâche sur le pied de fixation, notamment sur le deuxième segment ;
 - le positionnement et la fixation de la tablette supérieure sur le pied de fixation de

sorte que l'élément de renfort et la portion coudée de la tablette s'étendent au contact du deuxième segment ;

- la fixation du dispositif d'ancrage assemblé sur l'au moins un support.

- [0016] D'autres détails, caractéristiques et avantages ressortiront plus clairement à la lecture de la description détaillée donnée ci-après, à titre indicatif et non limitatif, en relation avec les différents exemples de réalisation illustrés sur les figures suivantes :
- [0017] La [Fig.1] est une représentation schématique véhicule comprenant un agencement équipé d'un dispositif d'ancrage d'un siège.
- [0018] La [Fig.2] est une représentation schématique du dispositif d'ancrage disposé dans le véhicule.
- [0019] La [Fig.3] est une représentation schématique du dispositif d'ancrage seul.
- [0020] La [Fig.4] est une représentation schématique vue de l'arrière du dispositif d'ancrage.
- [0021] La [Fig.5] est une représentation schématique en coupe du dispositif d'ancrage au sein de l'agencement.
- [0022] La [Fig.6] est une représentation schématique d'une gâche du dispositif d'ancrage.
- [0023] La [Fig.7] est une représentation schématique vue de l'arrière de la gâche du dispositif d'ancrage.
- [0024] La [Fig.1] illustre schématiquement un exemple de réalisation d'un véhicule 1, notamment un véhicule 1 automobile. Le véhicule 1 considéré peut être de tout type. Par exemple, le véhicule 1 peut être un véhicule particulier ou un véhicule utilitaire. Egalement, le véhicule 1 peut être à motorisation thermique, électrique ou hybride.
- [0025] Selon les conventions relatives au domaine automobile, dans l'ensemble de la description ci-après, la direction dans laquelle le véhicule 1 automobile se déplace en ligne droite est définie comme étant la direction longitudinale X. La direction perpendiculaire à la direction longitudinale et située dans un plan parallèle à un sol sur lequel repose le véhicule 1 est nommée direction transversale Y. La direction perpendiculaire aux directions X et Y est nommée direction verticale Z. Ainsi, on définit un repère direct XYZ. Les termes « haut » et « bas » ou « supérieur » et « inférieur » s'entendent dans leur sens général, les termes « bas » et « inférieur » désignant une proximité avec le sol plus importante. Il en va de même pour les termes « avant » et « arrière ». Egalement, les termes « premier », « deuxième » ou « primaire » et « secondaire » ont vocation à distinguer des éléments similaires et non à définir une hiérarchie au sein desdits éléments.
- [0026] Le véhicule 1 comprend un agencement 2 comprenant au moins un support 3 et un dispositif d'ancrage 4 d'au moins un siège rabattable du véhicule 1. Notamment, le véhicule 1 comprend une pluralité de dispositifs d'ancrage 4, chaque dispositif d'ancrage 4 étant configuré pour coopérer avec au moins un siège. Chaque dispositif d'ancrage 4 est alors disposé d'un côté du véhicule 1, droit ou gauche.

- [0027] Le support 3 peut être un passage de roue 31, un élément de carrosserie 32 et/ou un élément de caisse, tel qu'un renfort de custode.
- [0028] Le dispositif d'ancrage 4 est configuré pour être disposé et fixé sur ledit support 3 tel que davantage exposé ci-après. De manière générale, le dispositif d'ancrage 4 comprend une tablette supérieure 6, un pied de fixation 7 et une gâche 8.
- [0029] Le dispositif d'ancrage 4 est configuré pour maintenir au moins un siège ou une banquette. On entend par « siège » tout type de siège rabattable pour véhicule 1 automobile. De même, on entend par « banquette » un siège ou ensemble de sièges comprenant une pluralité de places. Optionnellement, le siège est un siège arrière. De manière connue le siège comprend une assise et un dossier, le dossier étant articulé sur l'assise de sorte qu'un sommet du dossier peut être déplacé vers l'avant afin de permettre le rabattement, ou basculement, du dossier vers l'avant. Inversement, le dossier peut être basculé vers l'arrière afin d'être retourné vers sa position initiale, ou nominale, correspondant à une position d'utilisation par un passager.
- [0030] Afin de maintenir le siège en position d'utilisation, notamment en cas de choc, le dossier du siège comprend un organe de verrouillage, non représenté, configuré pour coopérer avec la gâche 8. Par exemple l'organe de verrouillage est un pêne mobile configuré pour être engagé dans la gâche 8.
- [0031] La tablette supérieure 6 comprend une portion de support 61 et une portion coudée 62, reliées entre elles. De manière préférentielle, la portion de support 61 est au moins en partie plane ou sensiblement plane. La portion coudée 62 s'étend transversalement à la portion de support 61 et forme un bord arrondi de la tablette supérieure 6. Optionnellement, une partie extrême inférieure de la portion coudée 62 peut être au moins en partie rectiligne. La tablette supérieure 6 présente ainsi un profil en « J » ou en « L ». La portion de support 61 et la portion coudée 62 comprennent chacune des bords transversaux délimitant la portion considérée le long de la direction transversale Y. Selon un exemple de réalisation préférentiel, au moins l'un des bords transversaux de la portion coudée 62 s'étendent dans la continuité de l'un des bords transversaux de la portion de support 61.
- [0032] La tablette supérieure 6 comprend, en outre, un élément de renfort 63 relié à la portion de support 61 et à la portion coudée 62 et s'étendant transversalement à celles-ci. Particulièrement, l'élément de renfort 63 est relié à l'un des bords, notamment transversaux, de la portion coudée 62 et de la portion de support 61. Par exemple, l'élément de renfort 63 est une paroi de renfort. Notamment, l'élément de renfort 63 et la portion coudée 62 définissent, au niveau d'une partie inférieure de la tablette supérieure 6, une interface de coopération avec le pied de fixation 7 s'inscrivant dans un même premier plan.
- [0033] L'élément de renfort 63, la portion de support 61 et la portion coudée 62 s'étendent

ainsi en tout ou partie au prolongement les uns par rapport aux autres. L'élément de renfort 63, la portion de support 61 et la portion coudée 62 délimitent un espace 100 au moins en partie fermé sur trois côtés, c'est-à-dire un coin ou un angle fermé sur un côté additionnel, permettant d'augmenter la raideur de la tablette supérieure 6 par rapport à des dispositifs d'ancrage connus. Autrement dit, l'élément de renfort 63 peut être comparable à un bord tombé de la portion de support 61 et de la portion coudée 62, qui s'étend dans un plan distinct desdites portions. L'élément de renfort peut ainsi, selon l'exemple exposé ci-dessus, fermer sur un côté la structure comprenant un profil en « J » ou « L ».

- [0034] De manière optionnelle mais préférentielle, la portion de support 61, la portion coudée 62 et l'élément de renfort 63 de la tablette supérieure 6 sont venus de matière. Autrement dit, ils forment un ensemble monobloc et ne peuvent être dissociés les uns des autres sans résulter en la dégradation, voire la destruction, de la tablette supérieure 6. Notamment, la tablette supérieure 6 peut être réalisée en tôle, notamment en tôle d'acier, par exemple par emboutissage.
- [0035] Selon des exemples de réalisation, la tablette supérieure 6, notamment la portion de support 61, est configurée pour supporter une partie du dossier du siège et/ou au moins un organe additionnel, non représenté, tel qu'un enrouleur d'une ceinture de sécurité ou un haut-parleur.
- [0036] Le pied de fixation 7 comprend au moins un premier segment 71 et un deuxième segment 72. On entend par « segment » une partie d'un tout.
- [0037] Le premier segment 71 est au moins en partie rectiligne et configuré pour coopérer avec l'au moins un support 3 du véhicule 1. Par exemple, le premier segment 71 s'étend verticalement ou sensiblement verticalement. En l'espèce, le premier segment 71 coopère avec le passage de roue 31 d'une part et l'élément de carrosserie 32 formant un renfort de custode.
- [0038] Le deuxième segment 72 est au moins partiellement plan et s'étend transversalement au premier segment 71. Le deuxième segment 72 est configuré pour coopérer avec la partie inférieure de l'élément de renfort 63 et de la portion coudée 62 formant l'interface de coopération exposée plus haut. De manière préférentielle, une surface supérieure 720 du deuxième segment 72, tournée vers la tablette supérieure 6 lorsque le dispositif d'ancrage 4 est assemblé, s'inscrit au moins en partie dans un deuxième plan parallèle, ou sensiblement parallèle, au premier plan.
- [0039] De manière optionnelle, le pied de fixation 7 comprend au moins un organe de renfort 9. L'organe de renfort 9 permet d'augmenter la raideur du pied de fixation 7. Par exemple, l'organe de renfort 9 forme une gouttière obtenue par emboutissage, tel que représenté aux figures 1 à 4, 6 ou 7. L'au moins un organe de renfort 9 s'étend dans le premier segment 71 et/ou dans le deuxième segment 72. De manière

- avantageuse, le pied de fixation 7 comprend une pluralité d'organes de renfort 9.
- [0040] Lorsqu'ils sont maintenus l'un relativement à l'autre, le pied de fixation 7 et la tablette supérieure 6 permettent avantageusement de délimiter l'espace 100 tel qu'exposé plus haut de sorte à le fermer au moins partiellement sur quatre côtés distincts. Un tel arrangement permet d'augmenter la raideur du dispositif d'ancrage 4.
- [0041] La tablette supérieure 6 et le pied de fixation 7 sont maintenus solidaires l'un de l'autre par au moins une soudure. Selon un exemple de réalisation, la tablette supérieure 6 est montée sur le pied de fixation 7 par l'intermédiaire d'au moins un point de soudure réalisé au niveau de l'interface de coopération, entre l'élément de renfort 63 et/ou la portion coudée 62 d'une part et le deuxième segment 72 d'autre part. La liaison entre la tablette supérieure 6 et le pied de fixation 7 est ainsi réalisée le long de deux directions distinctes, transversales l'une à l'autre. En l'espèce lesdites directions sont orthogonales l'une à l'autre. Par exemple, elles correspondent à la direction longitudinale X et transversale Y.
- [0042] De manière optionnelle la tablette supérieure 6 et/ou le pied de fixation 7 peut comprendre au moins une languette primaire 91 de fixation configurée pour optimiser la coopération entre la tablette supérieure 6 et le pied de fixation 7 en augmentant une surface de contact entre ceux-ci. L'au moins une languette primaire 91 correspond ainsi à une extension de matière du pied de fixation 7 et/ou de la tablette supérieure 6.
- [0043] Selon un exemple de réalisation, illustré à la [Fig.4] ou 5, le pied de fixation 7, particulièrement le deuxième segment 72, comprend au moins une languette primaire 91. Ladite languette s'étend transversalement au segment la portant. Préférentiellement, ladite languette s'étend en direction de la tablette supérieure 6 lorsque le dispositif d'ancrage 4 est assemblé, par exemple verticalement, ou sensiblement verticalement, de sorte à s'étendre au contact de l'élément de renfort 63 et/ou de la portion coudée 62 de la tablette supérieure 6.
- [0044] Additionnellement ou alternativement, selon une alternative non représentée, la tablette supérieure 6 comprend au moins une languette primaire 91 telle qu'exposée plus haut, s'étendant transversalement à la portion coudée 62 et/ou à l'élément de renfort 63 de la tablette supérieure 6 la portant, notamment en direction du pied de fixation 7 lorsque le dispositif d'ancrage 4 est assemblé. L'au moins une languette primaire 91 est alors préférentiellement venue de matière avec la portion coudée 62 et/ou l'élément de renfort 63 la portant.
- [0045] En outre, de manière optionnelle, la tablette supérieure 6 peut comprendre un ergot 93 s'étendant en saillie de la partie inférieure de ladite tablette et configuré pour former butée du pied de fixation 7 le long d'au moins une direction. Par exemple, tel que représenté à la [Fig.3], l'ergot 93 est configuré pour s'étendre au contact d'une partie du premier segment 71 et/ou du deuxième segment 72 afin de limiter le déplacement

relatif de la tablette supérieure 6 et du pied de fixation 7 le long d'un sens de la direction longitudinale X. Additionnellement, l'ergot 93 a fonction d'indexage de la tablette supérieure 6 relativement au pied de fixation 7.

- [0046] La gâche 8 est configurée pour être portée par le pied de fixation 7 et s'étend en partie dans l'espace 100 délimité par la tablette supérieure 6 et le pied de fixation 7. Elle comprend un fil de gâche 8 en « U » comportant une extrémité libre arrondie 81, configurée pour coopérer avec l'organe de verrouillage tel qu'exposé plus haut, et deux extrémités rectilignes 82. Par exemple, la gâche 8 est fixée sur le pied de fixation 7 par l'intermédiaire d'un cordon de soudure, notamment réalisé au niveau des extrémités rectilignes 82.
- [0047] La gâche 8 est fixée sur la surface supérieure 720 du deuxième segment 72 de sorte qu'elle s'inscrit au moins en partie dans un plan parallèle, ou sensiblement parallèle, au deuxième plan. La gâche 8 est ainsi disposée en appui du deuxième segment 72 sur l'essentiel d'une longueur des extrémités rectilignes 82. Par exemple, la gâche 8 s'étend le long de la direction longitudinale X, sur tout ou partie d'une dimension du deuxième segment 72 définie le long de cette même direction. Un tel positionnement permet avantageusement de réduire la longueur de gâche 8 nécessaire et, par voie de conséquence, d'augmenter la raideur de la gâche 8. Egalement, le dispositif d'ancrage 4 selon l'invention ne nécessite pas le cintrage de la gâche 8 tel que classiquement mis en œuvre dans l'art antérieur. Le procédé de montage du dispositif d'ancrage 4 en est ainsi simplifié.
- [0048] La forme de la gâche 8 est avantageusement adaptée pour être utilisée avec un dispositif d'ancrage 4 indépendamment du côté du véhicule 1 au niveau duquel il est arrangé. Une seule référence de gâche 8 peut alors être utilisée pour un dispositif d'ancrage 4 disposé du côté droit ou du côté gauche du véhicule 1.
- [0049] De manière optionnelle, le deuxième segment 72 comprend deux rainures 94 configurées pour recevoir la gâche 8. Les rainures 94 s'étendent parallèlement l'une à l'autre dans la surface supérieure 720 du deuxième segment 72 et sont aptes à loger les extrémités rectilignes 82 de la gâche 8.
- [0050] Selon un exemple de réalisation, optionnel mais préférentiel, le pied de fixation 7 comprend une paire d'orifices 95 configurée pour recevoir la gâche 8. Notamment, la paire d'orifices 95 s'étend dans la continuité des rainures 94 le long d'au moins une direction, en l'espèce la direction longitudinale X. La paire d'orifices 95 s'étend dans le deuxième segment 72 et/ou dans l'au moins une languette primaire 91.
- [0051] Egalement, dans un tel mode de réalisation, la tablette supérieure 6 comprend au moins une encoche 96 ouverte, c'est-à-dire débouchant un bord inférieur de la portion coudée 62. L'au moins une encoche 96 est configurée pour s'étendre en regard ou aux abords de la paire d'orifices 95 de sorte à permettre le passage de la gâche 8. La paire

d'orifices 95 et l'au moins une encoche 96 permettent ainsi l'insertion de la gâche 8 de sorte que celle-ci s'étend au travers de la portion courbée 62 et du pied de fixation 7, empilés et au contact l'un de l'autre le long d'au moins une direction, ici la direction longitudinale X. La gâche 8 s'étend ainsi en partie dans l'espace 100 délimité par la tablette supérieure 6 et le pied de fixation 7, ici au niveau de ses extrémités rectilignes 82, et en partie à l'extérieur dudit espace 100, ici au niveau de l'extrémité libre arrondie 81 s'étendant vers l'organe de verrouillage. En l'espèce, la partie extrême inférieure de la portion coudée 62 comprend deux encoches 96 chacune configurée pour s'étendre en regard de l'un des orifices 95.

- [0052] Ainsi, lorsqu'il est disposé au sein de l'agencement 2, le dispositif d'ancrage 4 est configuré de sorte que la tablette supérieure 6 et/ou le pied de fixation 7 coopère(nt) avec l'au moins un support 3. Egalement, l'agencement 2 peut comprendre une pluralité de supports 3, sélectionnés parmi les différents exemples exposés plus haut. Selon un exemple de réalisation non limitatif, le pied de fixation 7 est fixé sur le passage de roue 31 et l'élément de carrosserie 32, particulièrement le renfort de custode. Additionnellement, la tablette supérieure 6 est également fixée sur le renfort de custode.
- [0053] Afin d'optimiser la fixation du dispositif d'ancrage 4 sur le support 3 ou les supports 3, la tablette supérieure 6 et/ou le pied de fixation 7 comprend au moins une languette secondaire 92 de fixation configurée pour coopérer avec le support 3 ou les supports 3. Par exemple, le dispositif d'ancrage 4 comprend une pluralité de languettes secondaires 92. Similairement à la languette primaire 91 décrite précédemment, l'au moins une languette secondaire 92 permet d'augmenter la surface de contact entre le dispositif d'ancrage 4 d'une part et le support 3 d'autre part. Chaque languette secondaire 92 est une extension de matière du pied de fixation 7 ou de la tablette supérieure 6.
- [0054] Les figures 2 à 7 illustrent des exemples de réalisation du dispositif d'ancrage 4 comprenant une pluralité de languettes secondaires. Il est entendu que les exemples illustrés ne sont en rien limitatifs et que le dispositif d'ancrage 4 selon l'invention peut comprendre tout ou partie des languettes secondaires 92 illustrées ou toute alternative adaptée à l'agencement 2 considéré. En particulier, le dispositif d'ancrage 4 illustré est destiné à un côté gauche du véhicule, c'est-à-dire un côté conducteur. La configuration de la tablette supérieure 6 et du pied de fixation 7 pourront néanmoins être différents pour un positionnement du côté droit. Notamment, lesdites pièces seront symétriques, relativement à un plan longitudinal, aux pièces illustrées pour un positionnement du côté droit du véhicule 1.
- [0055] Dans l'exemple illustré, un bord transversal du deuxième segment 72 et un bord transversal du premier segment 71, délimitant lesdits segments le long de la direction

transversale Y et configurés pour s'étendre au contact du support 3 ou des supports 3 lorsque le dispositif d'ancrage 4 est installé dans l'agencement 2, comprennent chacun une languette secondaire 92. Notamment, au niveau du deuxième segment 72, les languettes secondaires 92 s'étendent dans un sens opposé à la tablette supérieure 6. Ainsi, les languettes primaires 91 et les languettes secondaires 92 portées par le deuxième segment 72 s'étendent de part et d'autres dudit segment, chacune d'un côté qui leur est propre. Les languettes secondaires 92 du pied de fixation 7 s'étendent notamment transversalement au segment les portant.

[0056] Un principe similaire est mis en œuvre, additionnellement ou alternativement, au niveau de la tablette supérieure 6. Le bord transversal de la portion de support 61 et/ou de la portion coudée 62 porte au moins une languette secondaire 92. Le bord transversal considéré est configuré pour s'étendre au contact du support 3 ou des supports 3 lorsque le dispositif d'ancrage 4 est installé dans l'agencement 2. L'au moins une languette secondaire 92 est préférentiellement venue de matière avec la portion coudée 62 et/ou l'élément de renfort 63 la portant. Optionnellement, un bord longitudinal limitant la portion de support 61 le long de la direction longitudinale X comprend une languette secondaire 92, par exemple configurée pour coopérer avec l'arrière du renfort de custode.

[0057] La position des languettes secondaires 92 dépend ainsi du côté du véhicule 1, droit ou gauche, au niveau duquel le dispositif est installé. Les languettes secondaires du pied de fixation 7 et/ou de la tablette supérieure 6 sont notamment portées par le bord transversal ou les bords transversaux s'étendant à proximité du support 3 considéré. A l'inverse, l'élément de renfort 63 est préférentiellement relié à un côté transversal opposé de la portion de support 61 et de la portion coudée 62 de la tablette supérieure 6, s'étendant à distance dudit support 3. Ainsi, lorsque le dispositif d'ancrage est positionné et fixé sur le support 3, ou les support 3, au sein de l'agencement 2, ceux-ci délimitent et ferment au moins partiellement l'espace 100 exposé plus haut sur au moins 5 côtés, optimisant ainsi la raideur du dispositif d'ancrage et prévenant le déplacement relatif des pièces les unes par rapport aux autres.

[0058] L'invention concerne encore un procédé de montage de l'agencement 2 selon l'invention comprenant dans un premier temps le positionnement et la fixation de la gâche 8 sur le pied de fixation 7, notamment sur le deuxième segment 72. Notamment, la gâche 8 est fixée sur le pied de fixation 7 par l'intermédiaire d'au moins un cordon de soudure. Optionnellement, tel qu'exposé plus haut, la gâche 8 peut être disposée dans une paire de rainures 94 et/ou s'étendre au travers d'une paire d'orifices 95.

[0059] Le procédé comprend, ensuite, le positionnement et la fixation de la tablette supérieure 6 sur le pied de fixation 7. La tablette supérieure 6 est positionnée de sorte que l'élément de renfort 63 et la portion coudée 62 de la tablette s'étendent au contact du

deuxième segment 72, délimitant ainsi un espace 100 au moins en partie fermé sur quatre côtés distincts. Notamment, ledit espace 100 loge au moins en partie la gâche 8. La tablette supérieure 6 est, de manière optionnelle mais préférentielle, fixée sur le pied de fixation 7 par une pluralité de points de soudure. Particulièrement, lorsque le dispositif d'ancrage 4 comprend au moins une languette primaire 91 telle que décrite précédemment, la fixation de la tablette supérieure 6 est réalisée au niveau de ladite languette.

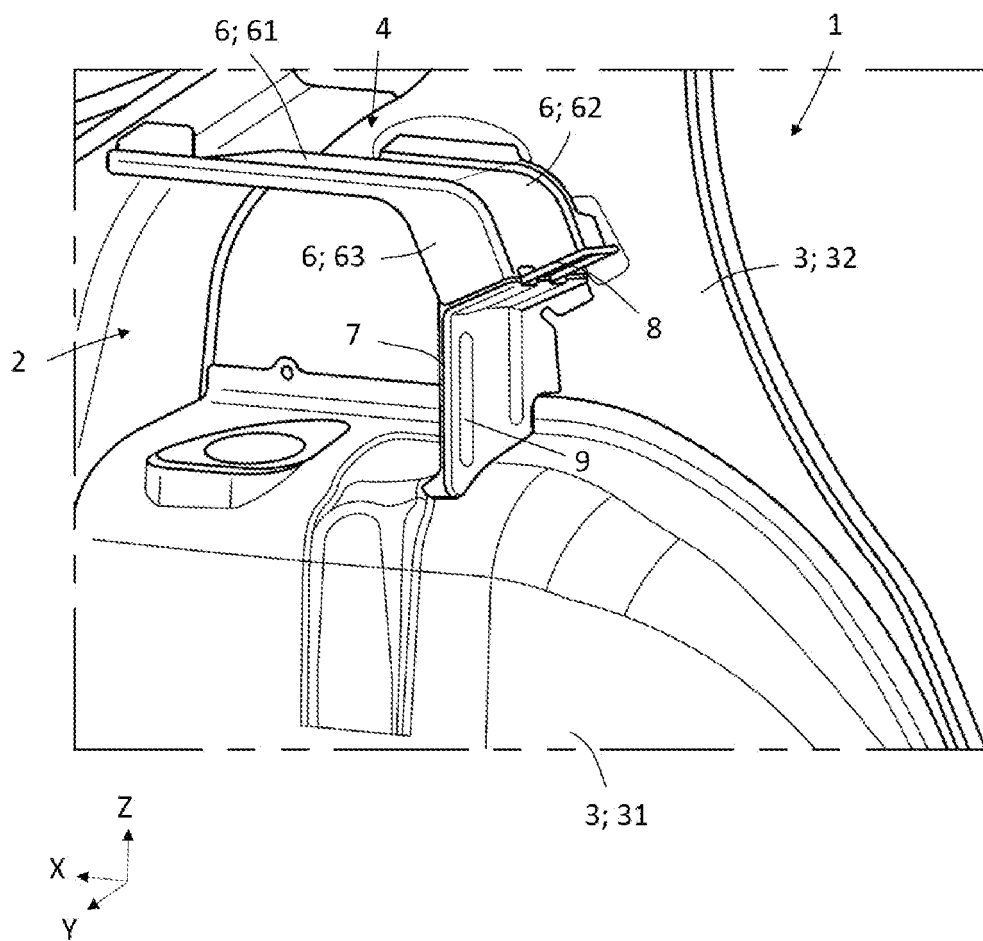
- [0060] Enfin, le dispositif d'ancrage 4 assemblé est fixé sur l'au moins un support 3. La tablette supérieure 6 et/ou le pied de fixation 7 est fixé sur un même support 3 ou sur une pluralité de supports 3. Par exemple, tel qu'illustré à la [Fig.1], le pied de fixation 7 est fixé sur le passage de roue 31 et le renfort de custode tandis que la tablette supérieure 6 est fixée sur ce même renfort de custode. Notamment, le dispositif d'ancrage 4 est fixé par une pluralité de points de soudure. Particulièrement, lorsque le dispositif d'ancrage 4 comprend au moins une languette secondaire 92 telle que décrite plus haut, la fixation du dispositif d'ancrage 4 est réalisée au niveau de ladite languette.
- [0061] Optionnellement, le procédé peut ensuite comprendre l'ancrage du siège sur le dispositif d'ancrage 4 par l'intermédiaire de l'organe de verrouillage et de la gâche 8. Additionnellement ou alternativement, le procédé peut également comprendre la fixation de l'au moins un organe additionnel sur le dispositif d'ancrage 4, par exemple sur la portion de support 61 de la tablette supérieure 6.
- [0062] La présente invention propose ainsi un dispositif d'ancrage comprenant une tablette supérieure, un pied de fixation et une gâche présentant des raideurs plus importantes plus adaptés afin de prévenir la vibration de la gâche, et par extension du siège coopérant avec celle-ci, et ainsi réduire, voire éliminer des nuisances acoustiques. L'invention permet également de réduire la masse et les coûts de fabrication relativement aux arts antérieurs connus en réduisant le nombre de références au sein d'un même dispositif d'ancrage et, de manière particulière, en permettant l'utilisation d'une même référence de gâche des deux côtés du véhicule. Par voie de conséquence, l'invention permet également d'optimiser le procédé de montage dudit dispositif.
- [0063] La présente invention ne saurait toutefois se limiter aux moyens et configurations décrits et illustrés ici et elle s'étend également à tout moyen ou configuration équivalents et à toute combinaison techniquement opérante de tels moyens dans la mesure où ils remplissent *in fine* les fonctionnalités décrites et illustrées dans le présent document.

Revendications

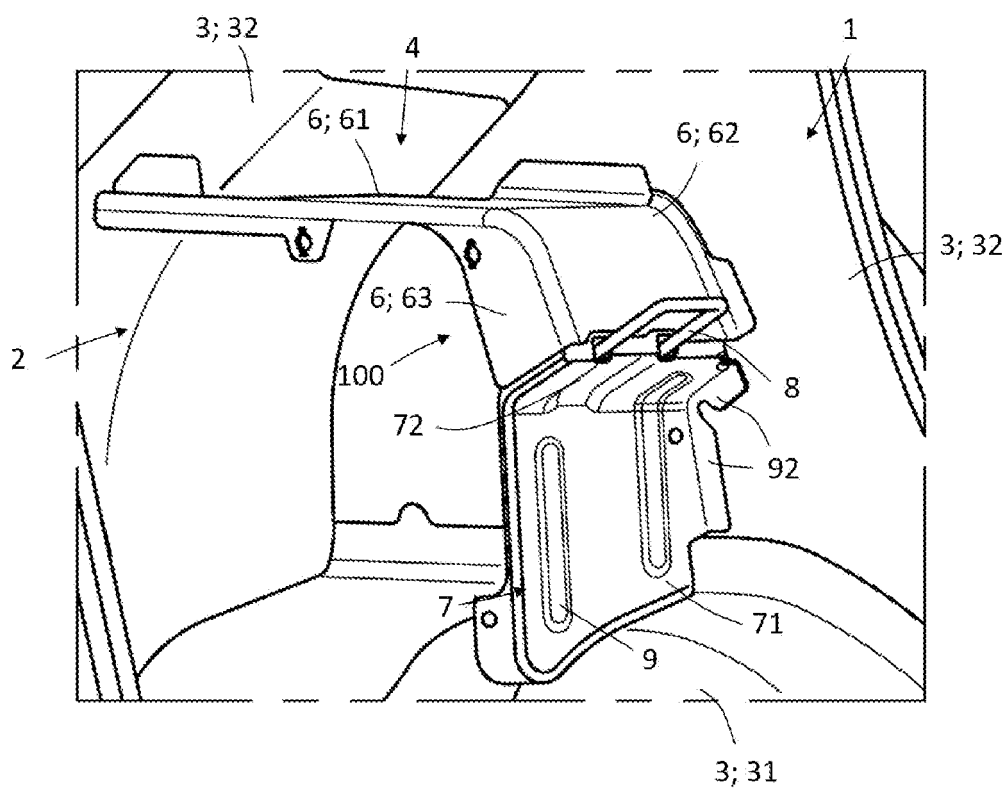
- [Revendication 1] Dispositif d'ancrage (4) d'au moins un siège rabattable de véhicule (1) configuré pour maintenir et retenir ledit siège, le dispositif comprenant :
- une tablette supérieure (6) comprenant une portion de support (61), une portion coudée (62) s'étendant transversalement à la portion de support (61), et un élément de renfort (63) relié auxdites portions de support et coudée et s'étendant transversalement à celles-ci de sorte que la portion de support (61), la portion coudée (62) et l'élément de renfort (63) s'étendent en tout ou partie au prolongement les uns par rapport aux autres;
 - un pied de fixation (7) comprenant un premier segment (71) configuré pour coopérer avec au moins un support (3) du véhicule (1) et un deuxième segment (72) au moins partiellement plan et transversal au premier segment (71), le deuxième segment (72) étant configuré pour coopérer avec l'élément de renfort (63) et la portion coudée (62) de la tablette ;
 - une gâche (8) portée par le pied de fixation (7) et configurée pour coopérer avec un organe de verrouillage de l'au moins un siège.
- [Revendication 2] Dispositif d'ancrage (4) selon la revendication précédente, dans lequel la portion de support (61), la portion coudée (62) et l'élément de renfort (63) de la tablette supérieure (6) sont venus de matière.
- [Revendication 3] Dispositif d'ancrage (4) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel l'élément de renfort (63) est relié à des bords de la portion de support (61) et de la portion coudée (62), délimitant la portion considérée le long d'une direction.
- [Revendication 4] Dispositif d'ancrage (4) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel :
- la tablette supérieure (6) comprend au moins une languette de fixation ; et/ou
 - le pied de fixation (7) comprend au moins une languette de fixation.
- [Revendication 5] Dispositif d'ancrage (4) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le deuxième segment (72) du pied de fixation (7) comprend une paire de rainures (94), notamment rectilignes, configurée pour recevoir la gâche (8).
- [Revendication 6] Dispositif d'ancrage (4) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le pied de fixation (7) comprend une paire d'orifices (95), configurés pour recevoir la gâche (8), et la portion coudée (62) de la

- tablette supérieure (6) comprend au moins une encoche (96) ouverte s'étendant en regard de la paire d'orifices (95) configurée pour permettre le passage de la gâche (8).
- [Revendication 7] Dispositif d'ancrage (4) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le pied de fixation (7) comprend au moins un organe de renfort (9).
- [Revendication 8] Dispositif d'ancrage (4) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la tablette supérieure (6) et le pied de fixation (7) sont maintenus solidaires l'un de l'autre par au moins une soudure.
- [Revendication 9] Agencement (2) comprenant un dispositif d'ancrage (4) selon l'une des revendications précédentes et au moins un support (3), tel qu'un passage de roue (31), un élément de carrosserie (32) et/ou de caisse, le dispositif d'ancrage (4) étant disposé et fixée sur l'au moins un support (3) par l'intermédiaire de la tablette supérieure (6) et/ou du pied de fixation (7).
- [Revendication 10] Agencement (2) selon la revendication précédente, comprenant, en outre, un siège arrière de véhicule (1) et/ou un organe additionnel, tel qu'un enrouleur de ceinture de sécurité ou un haut-parleur, configuré pour coopérer avec le dispositif d'ancrage (4).
- [Revendication 11] Véhicule (1) automobile à motorisation électrique ou hybride comprenant un dispositif d'ancrage (4) selon l'une des revendications 1 à 8 et/ou un agencement (2) selon la revendication 9 ou 10.
- [Revendication 12] Procédé de montage d'un agencement (2) selon la revendication 9 ou 10, comprenant :
- le positionnement et la fixation de la gâche (8) sur le pied de fixation (7), notamment sur le deuxième segment (72) ;
 - le positionnement et la fixation de la tablette supérieure (6) sur le pied de fixation (7) de sorte que l'élément de renfort (63) et la portion coudée (62) de la tablette s'étendent au contact du deuxième segment (72) ;
 - la fixation du dispositif d'ancrage (4) assemblé sur l'au moins un support (3).

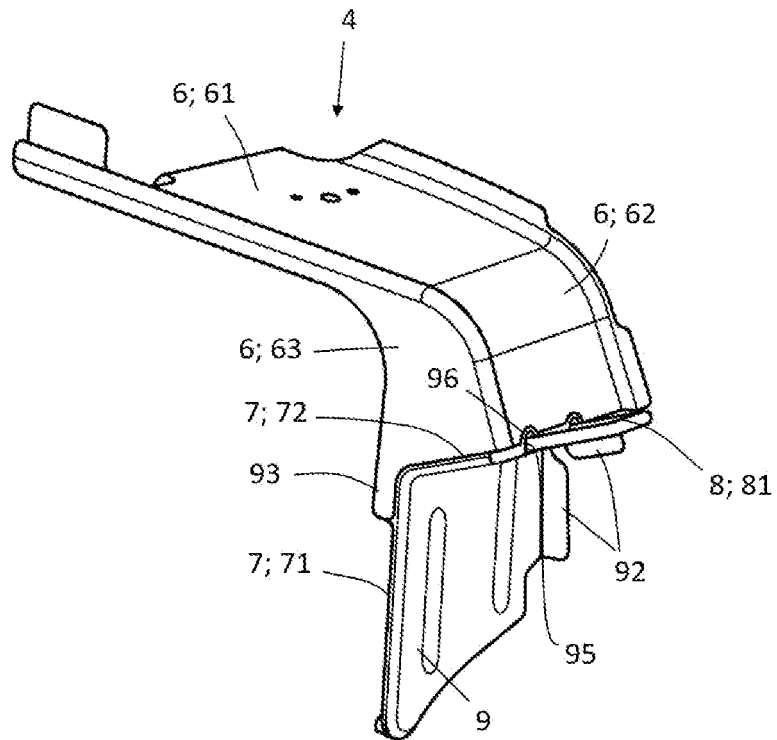
[Fig. 1]



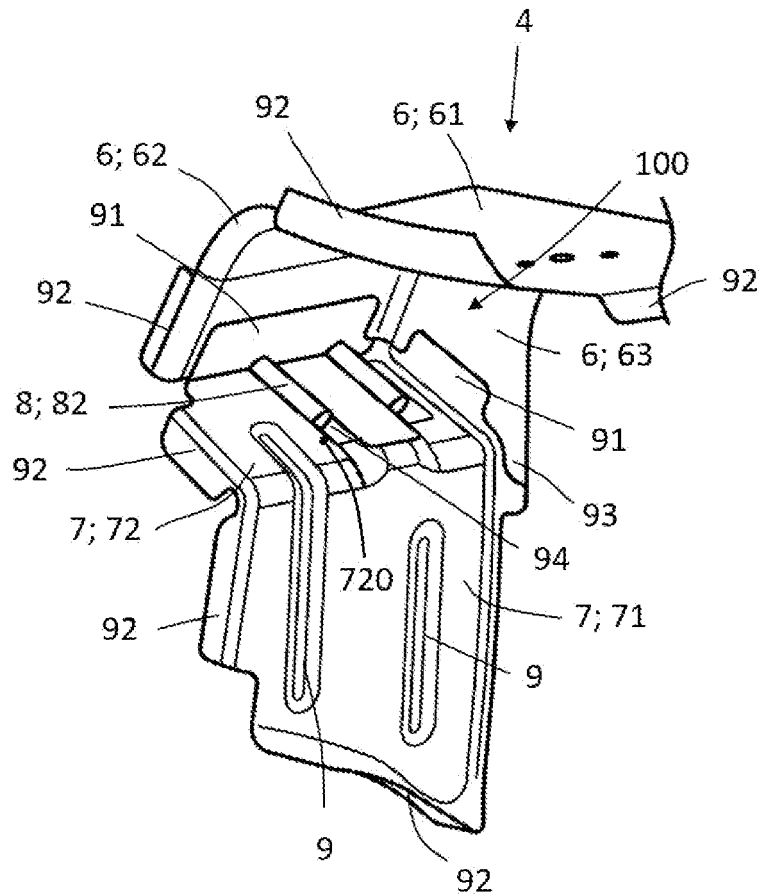
[Fig. 2]



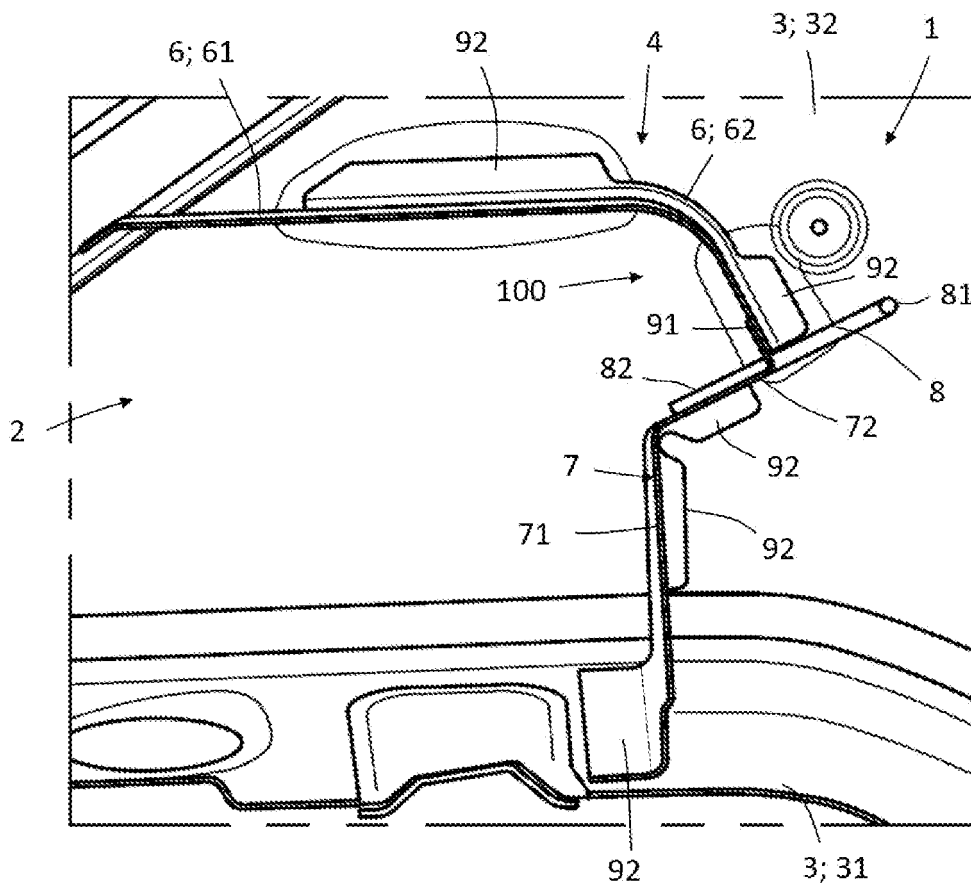
[Fig. 3]



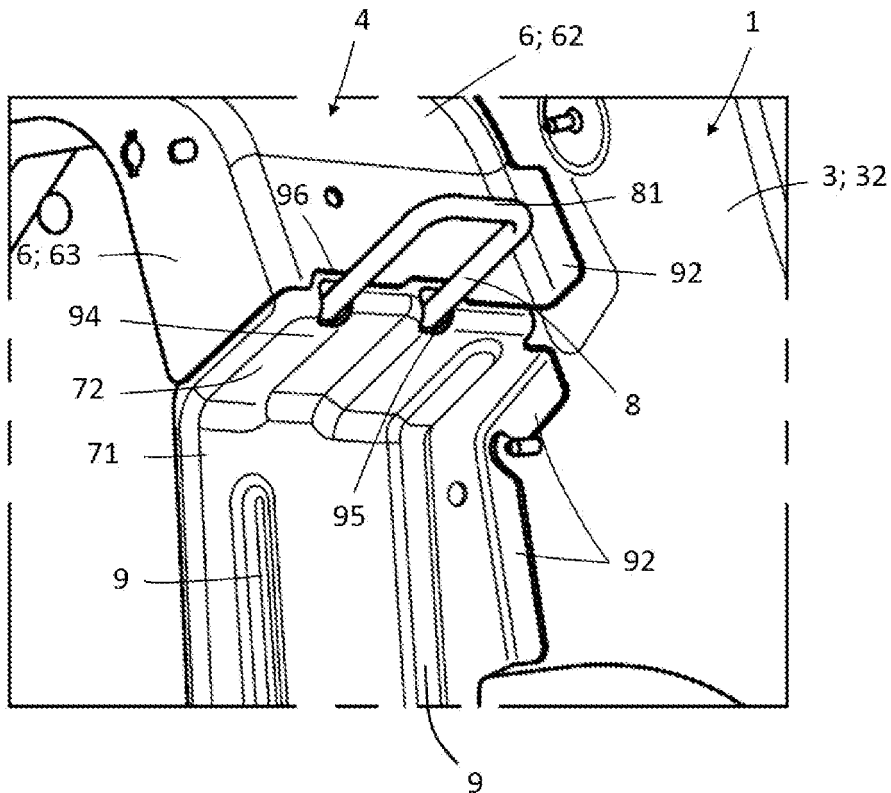
[Fig. 4]



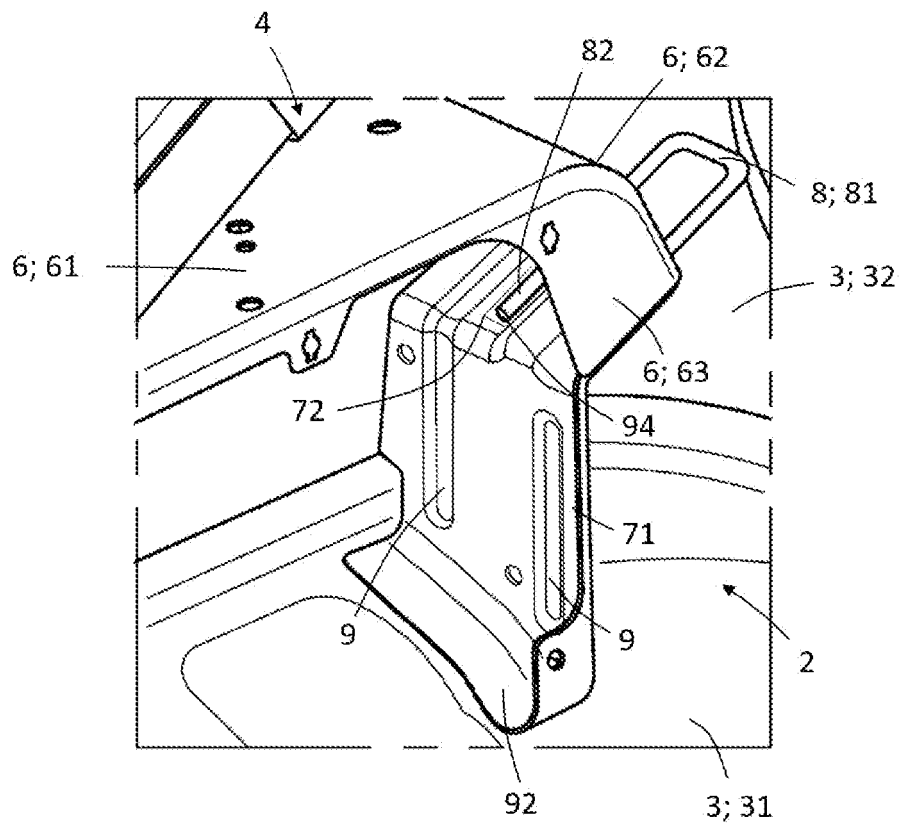
[Fig. 5]



[Fig. 6]



[Fig. 7]



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 918246
FR 2301953

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	FR 2 924 674 A1 (PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES SA [FR]) 12 juin 2009 (2009-06-12) * revendications 1,2; figures 1-4 * * alinéas [0019] - [0026] * -----	1-12	B60N 2/005
A	FR 3 089 897 A1 (PSA AUTOMOBILES SA [FR]) 19 juin 2020 (2020-06-19) * alinéa [0028]; figures 1-4 * -----	1,12	
A	FR 3 094 689 A1 (PSA AUTOMOBILES SA [FR]) 9 octobre 2020 (2020-10-09) * alinéas [0034], [0035]; figures 1-4 * -----	1,12	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B62D B60R
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
25 septembre 2023		Altmann, Bernhard	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 2301953 FA 918246**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **25-09-2023**
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2924674	A1	12-06-2009	AUCUN	

FR 3089897	A1	19-06-2020	AUCUN	

FR 3094689	A1	09-10-2020	CN 113710564 A	26-11-2021
			EP 3953238 A1	16-02-2022
			FR 3094689 A1	09-10-2020
			WO 2020208312 A1	15-10-2020
